ORPHELINAT MAÇONNIQUE

SOLIDARITE JEUNESSE

Association reconnue d'utilité publique par décret du 2 Décembre 1927

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du

Jeudi 13 Juin 2019

pour l'exercice 2018

En l'Hôtel de la GRANDE LOGE DE FRANCE 8, rue Puteaux - 75017 PARIS

SIÈGE SOCIAL: 90, RUE DU FAUBOURG SAINT - MARTIN - 75010 - PARIS

MESSAGE DU PRESIDENT

Mes Très Chers Frères Délégués;

C'est avec une grande satisfaction que je vous invite à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de notre Association qui se tiendra comme par le passé dans le temple BROSSOLETTE de la Grande Loge de France, 8 rue Puteaux, 75017 PARIS le jeudi 13 juin 2019 à 15h30.

Je tiens à vous rappeler qu'il est nécessaire que vous soyez désigné par votre Respectable Loge comme délégué pour avoir voix délibérative et de vote (Art.6 de nos statuts).

Si vous n'avez pas reçu votre carte c'est que l'inscription en ligne n'a pas été faite. Vous pouvez encore le faire via notre site sjom.fr espace membre.

La convocation et les documents nécessaires aux délibérations vous sont transmis via votre Vénérable Maitre et sont à votre disposition sur notre site.

Je vous espère nombreux afin que nos échanges permettent de parfaire nos actions en faveur de nos pupilles.

« Ils ont besoin de Nous.

Nous avons besoin de Vous. »

J'ai dit.

Philippe CÉLÉRIER

Président de Solidarité Jeunesse – OM

Paris Le 2 Avril 2019

k

* *

POUVOIR DU DÉLÉGUÉ

Article 16 – Assemblée Générale

Art. 16.1 – Composition

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'Association, titulaires et associés, à jour de leur cotisation, et les membres d'honneur; ils ont tous voix délibérative.

Chaque membre titulaire est représenté par un délégué désigné par la Loge.

Chaque membre associé est représenté par un délégué désigné par la personne morale.

Chaque membre, titulaire ou associé, dispose d'un nombre de voix fixé par le barème suivant établi en fonction du nombre de membres de la personne morale représentée :

- de 1 à 39 membres : 1 voix;
- de 40 à 79 membres 2 voix;
- de 80 à 119 membres 3 voix;
- de 120 à 159 membres 4 voix;
- à partir de 160 membres 5 voix.

Le délégué d'un membre titulaire et celui d'un membre associé ne peuvent se faire remplacer que par leur suppléant respectif.

En l'absence de désignation par la Loge ou le membre associé de son délégué ou de son suppléant, la Loge ou le membre associé ne peuvent participer à l'Assemblée Générale. Ils ne peuvent pas donner pouvoir au délégué d'une autre personne morale.

Un membre d'honneur absent ne peut donner pouvoir.

Les agents rétribués par l'association non membres, ou des personnes extérieures, peuvent, à la demande du Président, assister avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

Art. 16.2 – Convocation

L'Assemblée Générale se réunit chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres de l'Association. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour et des documents nécessaires aux délibérations.

Son ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration. Il peut être complété par d'autres points à la demande du quart des membres de l'Association selon des modalités définies par le règlement intérieur.

Art. 16.3 – Fonctionnement

L'Assemblée Générale délibère valablement seulement si les membres titulaires présents disposent des deux tiers au moins des voix de l'ensemble des présents.

L'Assemblée Générale choisit son bureau qui peut être celui du Conseil d'Administration.

En dehors des dispositions prévues aux articles 18 et 19, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents.

En cas de partage égal des voix, celle du Président peut être prépondérante.

* *

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2018 - 2019

Président Philippe CÉLÉRIER

Vice - Président Georges-Marie DUCLOS

Secrétaire Général Michel LAFARIE

Secrétaire Adjoint Alphonse WOELFFEL

Trésorier Jean BATTISTON

Commissaire aux Comptes Cabinet Deloitte

Archiviste Jacques PARIS

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2018 - 2019

Fin de Mandat *

Messieurs:

*BATTISTON Jean	2019
CÉLÉRIER Philippe	2021
*DE MARTIN Diégo	2019
*DUCLOS Georges-Marie	2019
HIRIGOYEN Patrick	2021
LAFARIE Michel	2020
*LECLERC Patrick	2019
MUSSO Gilbert	2020

*NIVARD Pascal 2019 démission de la GLDF et donc de Solidarité Jeunesse. Démission actée lors du CA du 05 septembre 2018

RABEFANIRAKA Christian	2021
PARIS Jacques	2021
PEIGNE Marcel	2020
ROQUES Alain	2020
TAILLEZ Frédéric	2021
WOELFFEL Alphonse	2020

Présidents d'Honneur André IMBERT

Philippe JEAN

Vice - Président d'Honneur Claude ROSENBERG

COMPTE RENDU DE l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU JEUDI 14 JUIN 2018**

Propos préliminaire:

« Compte tenu des impératifs d'organisation de cette Assemblée Générale Ordinaire 2018 imposés par le programme surchargé du Convent, les mauvaises conditions d'enregistrement des débats dans la temple mis à la disposition de l'Association n'ont pas permis la transcription intégrale du verbatim de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ainsi, de manière exceptionnelle, le compte rendu ne rapporte pas la totalité des propos tenus mais en transcrit fidèlement l'esprit ainsi que les décisions prises et votées».

Régulièrement convoquée, l'Assemblée Générale Ordinaire de SOLIDARITÉ JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE est ouverte le 14 juin 2018 à 10 heures par le Président Philippe CELERIER, au siège de la Grande Loge de France 8 rue de Puteaux à Paris.

* *

Sont présents:

M Georges Marie DUCLOS Vice Président

M. Michel LAFARIE Secrétaire Général

M. Alphonse WOELFFEL Secrétaire Général Adjoint

MM Diego DE MARTIN - Patrick HIRIGOYEN -Patrick LECLERC Jacques PARIS - Marcel PEIGNE - Christian RABEFANIRAKA **Alain ROQUES**, Administrateurs.

Sont excusés:

MM. Gilbert MUSSO - Pascal NIVARD Administrateurs, M. Jean BATTISTON Trésorier et M. Philippe JEAN Président d'Honneur.

> * * *

Sont représentées les 51 RL suivantes:

LES HOSPITALIERS RÉUNIS - 135 LA TOLÉRANCE 246 **THEBAH** - 347 - 358 RÉVEIL DU ROUERGUE - 398 **INDÉPENDANCE** LA FIDÉLITÉ - 405 - 410 **MINERVE** - 454 **ESPERANTO** - 565 LES VIEUX AMIS - 646 LES COMPAGNONS ARDENTS - 807 LA PARFAITE ÉGALITÉ - 812 **BENJAMIN FRANKLIN** - 839 TOLÉRANCE ET CONTINUITÉ - 845 **ARMORIQUE** ANTONIO COHEN - 846 LA RÉUNION FRATERNELLE - 860 - 871 ART ET PROGRÈS - 874 JEAN HULTZ - 889 **CONNAISSANCE ET HARMONIE** - 891 LES TROIS MAILLETS ARTS ET AMITIÉ - 899 SAINT JEAN D'ALBY - 914 LES COMPAGNONS DU GAY SAVOIR JÉRÔME BONAPARTE - 941 - 946 LA RIGUEUR INITIATIQUE - 971 L'AMI DES HOMMES - 981 L'ACACIA FLAMBOYANT - 983 L'AIGLE DU DELTA - 1038 LE SOLEIL LEVANY RAHITI NUI SAINT JEAN D'ARMAGNAC - 1048 L'ÉPI FLAMBOYANT - 1105 LES MAÇONS ÉCOSSAIS - 1130 - 1173 LE DELTA QUERCY ROUERGUE LES FRÈRES DU PÉRIGORD QUERCY - 1174 LES SEPT FRÈRES DU TREGOR - 1187 L'AIGLE DE PATMOS - 1180 - 1194 L'IMAGE DU MONDE - 1209 **DURANDAL** - 1217 **UNION PARFAITE** - 1222 **REGIUS** - 1224 **TRISKEL GALILÉE** - 1230

- 1371	INTELLIGENCE DU COEUR
- 1392	LE TEMPLE INTÉRIEUR
- 1411	LA ROSE RHÉNANE
- 1447	LE CHEMIN ÉCOSSAIS
- 1487	LES SOCRATIQUES
- 1529	LES BÂTISSEURS DE SAINT JEAN
- 1530	SOL INVICTUS
- 1538	LA PIERRE DE L'ESTÉREL
- 1566	LUMIÈRE D'ASTARAC
- 475/704	LOI D'ACTION ET GUILLAUME TELL RÉUNIS

* * *

Sont excusées les 15 RL suivantes:

-	111	LES CŒURS FIDÈLES
_	398	L'INDÉPENDANCE
_	688	FRANKLIN ROOSVELT
-	736	PAIX ET LIBERTÉ
-	754	LES ÉCOSSAIS D'ORBIA
-	815	SAINT JEAN DU VERSEAU
-	834	LA ROSE DES VENTS
-	848	RENAISSANCE D'AUBIGNY
-	973	SAINT GERMAIN
-	980	SAINT JEAN L'OMÉGA
-	987	LE CREUSET
-	998	LES DEUX FRÈRES
-	1210	LES FRÈRES ÉCOSSAIS DE LA GOHELLE
-	1242	LES FRÈRES DE LA COLLINE
-	1475	PANTA REÏ

4

* *

POINT 1 – Allocution du Président :

Le Président remercie les Délégués présents et indique que les contraintes d'organisation du Convent de la Grande Loge de France limitent de manière drastique la durée de cette Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, il aborde immédiatement l'ordre du jour.

* *

POINT 2 - Approbation de l'ordre du jour :

* * *

Le Président sollicite l'adjonction en point numéro 11 d'une réflexion concernant les placements de l'Association.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité

* *

POINT 3 – Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2017

Celui ci (page 6 à 36) a été adressé par voie numérique à tous les Vénérables Maîtres et les Députés (l'Association ne fait plus d'envoi papier depuis 2013) accompagné des éléments qui seront examinés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de ce jour.

Le Procès Verbal est approuvé à l'unanimité.

* *

POINT 4 – Rapport de gestion du CA sur l'exercice 2017 (page 37 à 58)

Le Président rappelle la validation par le Conseil d'État des nouveaux statuts depuis septembre 2017 avec reconduction de la reconnaissance d'utilité publique et annonce aux délégués la signature début juin 2018 de la convention de rétrocession des contributions des Frères avec la Grande Loge de France ce qui met l'Association dans la parfaite légalité.

* *

POINT 5 – Rapport du Trésorier sur l'exercice 2017 (page 59)

Le Président souligne l'existence d'un excédent de fonctionnement de 41 163 euros mais insiste sur la réalité d'un résultat net d'exploitation déficitaire de 40 à 50 000 euros, le différentiel étant constitué de dons et des résultats de placements.

Le rapport du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

* * *

POINT 6 – Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2017 (page 78 à 84)

Celui ci, conforme aux nouvelles obligations, ne révèle aucune anomalie.

* * *

POINT 7 – Bilan et compte de résultat de l'exercice 2017 (page 60 à 75)

Le Président reprend les chiffres annoncés précédemment. Les dons ont représenté 40 000 euros environ et les produits financiers 23 900 euros. Ces revenus financiers ont chuté en liaison avec la baisse des taux d'intérêt (jusqu'à un passé récent, les deux chapitres étaient à peu près équivalents).

Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'unanimité.

* * *

POINT 8 – Quitus au Conseil d'Administration

Le quitus est donné au Conseil d'Administration à l'unanimité

* *

POINT 9 - Budget prévisionnel 2018 modifié

Le Président rappelle l'obligation légale de présenter un budget prévisionnel; celui ci s'établit à 502 000 euros. Les ressources prévisionnelles sont de 432 000 euros (13,5 euros multiplié par l'effectif de 32 000 Frères) auxquels s'ajoutent les dons (50 000 euros) et les produits financiers (25 000 euros). Le débit comprend les allocations et les primes. Le Président rappelle que l'Association suit une centaine d'orphelins, pour moitié en « prise en charge totale » et moitié en « prise en charge morale ».

Le Budget prévisionnel 2018 modifié est adopté à l'unanimité

* * *

POINT 10 - Budget prévisionnel 2019

L'hypothèse retenue est une augmentation d'effectif de la Grande Loge de France de 500 Frères, ce qui peut paraître optimiste car la progression sur l'année maçonnique 2017-2018 n'est que de 170 Frères.

Le budget prévisionnel 2019 est adopté à l'unanimité

* * *

POINT 11 – Point sur les placements de l'Association

Le Président présente la problématique suivante :

- D'une part l'augmentation de fréquence de la poursuite d'études supérieures à Paris de pupilles résidant en province et sollicitant ou nécessitant des aides tant pour la recherche de logement que pour leur financement. Ces dépenses variables d'une année à l'autre peuvent être relativement importantes.
- D'autre part la baisse continue des rendements de placements financiers sans risque.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire par **le Président** de voter sur un accord de principe pour consolider éventuellement les liquidités disponibles lors de l'arrivée à terme des placements actuels (plusieurs de ceux ci ayant une échéance proche) en investissant dans l'immobilier afin de pallier la très grande faiblesse actuelles des rendements financiers et permettre ainsi l'hébergement de pupilles.

Plusieurs remarques, questions et propositions sont faites par les Frères présents auxquelles répond le **Président**.

- des pupilles d'Outremer peuvent être aidés pour se loger en métropole, mais SOLIDARITÉ JEINESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE ne possède pas de local dédié,
- la philosophie de l'Association est de faire en sorte que les pupilles poursuivant des études supérieures ne soient pas confrontés à des problèmes matériels trop prégnants et puissent se consacrer complètement à leurs études,
- Actuellement l'Association peut étudier l'hypothèse d'investissement dans une résidence étudiante,
- la finalité est d'essayer de préserver la valeur des réserves de l'Association tout en rendant service aux pupilles, en aucun cas de réaliser un investissement locatif exclusif,
- l'Association prend en charge le delta entre le loyer réclamé par le bailleur et l'éventuelle APL obtenue par l'étudiant si tel est le cas. Dans un certain nombre de cas, en particulier lors de périodes d'études à l'étranger, l'Association peut être amenée à régler directement le bailleur,
- **le Présiden**t de la poignée de mains propose l'hébergement de pupilles par des Frères parisiens possédant de grands logements et vivant seuls. Il convient dans cette hypothèse de s'assurer de la quiétude studieuse du pupille,
- Le Président de l'Entraide Fraternelle et le Président de SOLIDARITÉ JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE font une mise au point concernant la Maison de la Solidarité qui n'a envisagé que pendant un temps extrêmement bref l'éventualité d'un achat immobilier, celle ci ayant été écartée dès la fin de l'année 2015 car elle s'est révélée sans justification réelle.
- L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à l'Association de procéder à l'achat éventuel d'un logement parisien destiné à l'hébergement temporaire de pupilles.

* *

POINT 12 – Questions diverses

Le Président rappelle aux Délégués

- que les nouveaux statuts de l'Association obligent les Loges à désigner un délégué qui, seul, aura la possibilité d'assister et voter lors de l'Assemblée Générale Ordinaire (le pouvoir est exclu).
- qu'un site internet (sjom.fr) est en fonction; à l'intérieur de celui ci, un espace membre est accessible avec deux mots de passe qui sont les mots de semestre de la Grande Loge de France.

Le Président indique que 4 Administrateurs ont achevé leur mandat et que notre Frère Administrateur M. Constantino SUAREZ décédé malheureusement fin 2017 n'a pas été remplacé par cooptation comme les statuts l'autorisent afin de permettre de nouvelles candidatures.

Il est ainsi nécessaire d'élire cinq Administrateurs.

Le Président sollicitant le renouvellement de son mandat, confie au Vice Président M. Georges Marie DUCLOS le soin de conduire ces élections.

Sont candidats au renouvellement de leurs mandats MM.

- **Philippe CELERIER** RL 1530 SOL INVICTUS Or de

PERIGUEUX

- **Patrick HIRIGOYEN** RL 871 ART ET PROGRÈS Or de PARIS

- **Jacques PARIS** RL 415/704 LOI D'ACTION GUILLAUME TELL Or de PARIS

-Christian

RABEFANIRAKA RL 646 LES COMPAGNONS ARDENTS Or de PARIS

Est candidat M.

- **Frédéric TAILLEZ** RL 1487 LES SOCRATIQUES Or de

RONCHIN

Appelé par **le Vice Président** par ordre alphabétique, chacun des candidats fait une courte présentation de sa candidature.

Il est alors procédé au vote :

Suffrages exprimés 49 représentant 69 voix

Tous les candidats ayant obtenu 69 voix, ils sont déclarés élus.

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président remercie les Frères Délégués de leur participation et présente une nouvelle fois les excuses de l'Association pour la difficulté qu'a représenté la brièveté imposée de cette Assemblée Générale Ordinaire.

En souhaitant que la prochaine se déroule dans de meilleures conditions, **le Président** clôt l'Assemblée Générale Ordinaire à 11 h 20.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Mercredi 05 septembre 2018.

Le Secrétaire Général

Michel LAFARIE

Le Président

Philippe CELERIER

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU JEUDI 13 JUIN 2019

Exercice 2018

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I - BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - EXERCICE 2018/2019

Au cours de sa séance du Jeudi 14 Juin 2018, le Conseil d'Administration a procédé aux élections habituelles.

M. Philippe CELERIER réélu Président

M. Georges-Marie DUCLOS réélu Vice Président

M. Michel LAFARIE réélu Secrétaire Général assisté de

M. Alphonse WOELFELL

M. Jean BATTISTON réélu Trésorier

* *

II - ORGANISATION DES COMMISSIONS

Comme chaque année des Commissions de travail se sont réunies sous la responsabilité des Rapporteurs suivants :

Messieurs

Alain ROQUES	pour la Commission de Prise en Charge		
Jean BATTISTON	**	11	des Finances
Patrick LECLERC	11	"	Juridique
Le Bureau	"	"	des Relations Extérieures
Marcel PEIGNE	"	"	des Prix
Jacques PARIS	"	"	Histoire et Archives
Christian RABEFANIRAKA	11	"	Comptabilité

*

* *

III - NOMINATION D'ASSISTANTS DU PRESIDENT

Le Président nomme ses Assistants.

Ces assistants auront comme rôle :

- aider et conseiller le Président, voire le représenter dans les Régions si nécessaire,
- intervenir dans les Congrès,
- assurer la liaison avec les Parrains et les aider si nécessaire,
- prendre en compte les cas difficiles et diligenter au besoin des enquêtes.

Région Nord - Picardie : M. Frédéric TAILLEZ
Région Ouest : M. Michel LAFARIE
Région Grand Est : M. Alphonse WOELFFEL

Région Sud - Ouest - Outre - Mer - Orients Eloignés et

Caraïbe-Amérique : M. Philippe CELERIER
Région Méditerranée : M. Alain ROQUES

Région Île de France : M. Patrick HIRIGOYEN

La Réunion, Madagascar et Ile Maurice :

M. Serge FRANCALANCI

* *

IV - ACTIVITES DES COMMISSIONS

A / Commission de Prise en Charge

En liaison avec le Secrétariat, elle a suivi, dans tous ses détails, l'examen des dossiers, assurant le bien fondé des droits aux allocations servies pour l'année en cours. Elle a aussi examiné les demandes d'aides exceptionnelles.

La Commission a proposé une aide exceptionnelle forfaitaire d'un montant de $1\,000$ euros pour les étudiants de $3^{\rm ème}$ cycle en adoption totale.

Mise en place dès la rentrée 2018/2019. Adoptée par le Conseil d'Administration du 05.09.2018.

Vous trouverez ci-dessous la répartition de nos pupilles.

Le nombre total des pupilles au 31 Décembre 2018 était de : 90

- en Prise en Charge Morale:- en Prise en Charge Totale:47 pupilles43 pupilles

pour un nombre de familles de : 62

41 pupilles mineurs	}18 sous le régime de la Prise en Charge morale}23 sous le régime de la Prise en Charge totale
49 pupilles majeurs	 }28 sous le régime de la Prise en Charge morale }21 sous le régime de la Prise en Charge totale ces 21 pupilles reçoivent des bourses d'études.

Article 2 – Objet de l'Association

L'Association a pour objet de prendre en charge des orphelins des deux sexes, pour les aider matériellement et moralement. L'Association apporte un soutien matériel et / ou moral à des orphelins mineurs, ou majeurs s'ils poursuivent leurs études, accepté par le Conseil d'Administration.

Article 3 - Moyens d'action

L'Association aide les orphelins matériellement et moralement par :

- l'attribution de secours et de bourses ;
- l'organisation de manifestations à caractère social et culturel.

Répartition par catégorie d'âge.

Les 41 pupilles mineurs de 1 à 17 ans se répartissent comme suit :

Les 2	+1 pupmes mmeur	s de 1 à 17 ans se repartissent	comme suit.
		Prise en Charge totale	Prise en Charge morale
de	0 à 5 ans	2	0
	6 à 9	3	4
	10 à 13	5	4
	14 à 17	<u>13</u>	<u>10</u>
		23	18

Les 52 pupilles majeurs de 18 ans et + se répartissent comme suit :

		Prise en Charge totale	Prise en Charge morale
de	18 à 20 ans	7	9
	21 à 23	7	9
	+ de 23	<u>7</u>	<u>10</u>
		21	28

Les 21 pupilles sous le régime de la Prise en Charge Totale, tous étudiants, perçoivent des bourses d'études ou des compléments de bourses. Les dossiers sont examinés au cas par cas.

Les études suivies par nos pupilles leur permettront d'accéder aux professions de : Droit - Droit International - Médecine - Sage Femme - Enseignement - Lettres -Électronique - Service Social - Infirmière - Restauration - Commerce International - Métier du Livre - Gestion - Économie - Musique.

Le montant total des allocations distribuées a été de 311 338 \in , y compris - aides exceptionnelles, allocations exceptionnelles $3^{\text{ème}}$ cycle, primes de vacances, primes de fin d'année, prix d'encouragement.

A cela s'ajoute 7 459.20 €, représentant les frais des séjours (juillet – août) pour quelques 318 797.20 €

B / Commission des Prix

La Commission a procédé à l'examen des 68 dossiers présentés par les Parrains. Elle a adopté les 4 catégories habituelles : Primaires, Collégiens, Lycéens, Universitaires, Grandes Écoles et Techniques.

La Commission tient compte des efforts fournis par les pupilles, des appréciations des professeurs, du contexte familial, du rapport du Parrain, etc...

<u>LISTE PROPOSEE PAR LA COMMISSION DES PRIX - ANNEE SCOLAIRE</u> <u>2017/2018</u>

52 Prix pour une valeur de 8 280 €

PRIMAIRES

589	ARTIGUES Cyprien	606	MONTAGNE Pauline
592	CHARPENIER Eliot	608	LUCAS Jana
594	LE GRAND Salomé	615	CARRION Emmie
		COLLEGIE	ENS
520	NEGRO Anne Rose	598	SARR Raphaël
551	HOANG Elisabeth	601	FLORIN Iris
551	HOANG Raphaël	604	PARLANT Arnaud
559	BERRON Mila	610	VIDAL Agathe
577	JOUANIN Mathis	614	DI PIETRO Rosalie
580	COTTON Clément	617	LEROUGE Thibault
589	ARTIGUES Euphélie	620	CAMP Charles
591	MBEMBA Kenek	620	CAMP Sophie
593	MASQUELIER Lou Ahn		
		LYCEENS	<u>S</u>
512	LEGA Nicolas	578	BOURHIS Louis
512	LEGA Alexandre	584	LE GOFF Charline
520	NEGRO Andréa	611	MARKARIAN Antonin
535	LEROUX Amélie	614	DI PIETRO Lorenzo
577	JOUANIN Justine		

TECHNIQUES -UNIVERSITAIRES - GRANDES ECOLES

454	ZUCCARELLI Léa	578	BOURHIS Antoine
479	VENARD Clémence	581	VAGNER Marianne
493	POLI Emmanuelle	581	VAGNER Sébastien
516	AMATORE Quentin	587	ALQUIE Guillaume
524	MERCIER GUYON Benjamin	602	CREPIN Manon
527	CHICHIGNOUD Valentin	607	PENA Joaquim
551	HOANG Sarah	612	HAVET Cassandre
565	LARDIER Clémence	621	TALMA Pauline
568	QUEFFEULOU Héloïse	622	FOSSO Cécile
577	JOUANIN Marine	622	FOSSO David

Le Conseil d'Administration a approuvé la liste des 52 Prix proposés. (C.A. des 05/09 et 29/10/2018)

Cette année encore nos pupilles ont obtenu d'excellents résultats. Les Parrains ont suivi avec beaucoup de dévouement le parcours de ces pupilles.

C / Commission des Finances

- a présenté, à chaque séance du Conseil, un tableau de bord de la situation financière, avec les commentaires habituels de chaque poste.
- a participé à la réactualisation du barème, base de calcul des allocations.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 a dégagé un excédent net de 64 754 € (se reporter au rapport financier).

Dons en 2018 : 187

Ateliers de la Juridiction: 11

AGANIPPE
AIGLE D'ORIENT
AKHENATON
AMITIES
HOSPITALIER P 385
LA CLEF DE L'ORIENT
LA PORTE NORMANDE
LA ROSERAIE D'HERMES
LES AMIS DU DEVOIR
HOSPITALITE
SADI CARNOT
TRADITION LEMAN

Respectables Loges: 176

3	LES TRINITAIRES	469	JEAN JAURES
38	OLIVIER ECOSSAIS	475/704	LOI D'ACTION &GUILLAUME
199	TRAVAILLEURS UNIS		TELL REUNIS
147	LE HEROS DE L'HUMA	491	L'AURORE
NITE		492	ETOILE DE LA MONTAGNE
162	SAINT JEAN DES ARTS	499	DISCIPLES DE SAINT ANDRE
	DE LA REGULARITE		D'ECOSSE
173	ESPERANCE FRATERNELLE	526	DISCIPLES DE SAINT JEAN
187	UNION ET BIENFAISANCE	564	MARCEL SEMBAT
280	LA VERITE	582	LES AMITIES INTERNATIONALES
294	DROITS DE L'HOMME	590	LE NIVEAU
331	QUI ? VERITE	595	LE DELTA DE PARIS
347	THEBAH	612	PHARE DE L'ETAND DE BERRE
351	VOLONTE - VERITAS	619	REELLE FRATERNITE
354	ACCORD PARFAIT	652	LE VERSEAU
356	UNION ET TRAVAIL	672	PHILADELPHES – ROGER
358	LE REVEIL DE ROUERGUE		SALENGRO
376	LA NOUVELLE JERUSALEM	688	FRANKLIN ROOSEVELT
395	LA SEMENCE	694	LUMIERE DE LA LIBERTE
397	SOLIDARITE BRETONNE	697	LIBERTE CONSCIENCE
445	DENIS PAPIN	698	COTE D'AZUR
459	HEUREUSE RENCONTRE	705	REALITE

713	ESPRIT MACONNIQUE ROGER EON	964	RENAISSANCE ECOSSAISE
719	PAPUS	701	MARTIN NADAUD
735	SAGESSE ET UNION	972	JEAN THEOPHILE DESAGULIERS
736	PAIX ET LIBERTE	973	SAINT GERMAIN
739	KHRONOS	978	CONFUCIUS
753	ECHELLE HUMAINE	980	SAINT JEAN L'OMEGA
754	ECOSSAIS D'OLBIA	992	PHARE DU MONT BELIEN
766	COMPAGNONS ECOSSAIS	993	ESPRIT COSMIQUE
776	ENERGIE VENDEENNE	995	VERITE FRATERNELLE
786	SOCRATE	999	LES PLEIADES
806	LE DELTA SAINT CLAIR	1008	TRAIT DE JUPITER
808	ART ROYAL	1009	AVENIR ET TRADITION
810	HELIOS		ANAMNESIS
815	SAINT JEAN DU VERSEAU	1010	CONTRAT CAVARE
819	LA LUMIERE AMITIE LATINE	1015	ODYSSEE
833	PERDIGUIER - L'AMI DU PEUPLE	1023	SAINT JEAN D'AGENAIS
837	STELLA ALBANENS	1025	LUMIERE ET AMOUR
839	TOLERANCE ET CONTINUITE	1026	LUMIERE EN CEVENNES
840	L'ESPRIT DES LOIS	1028	SAINT JEAN DU CANIGOU
842	APPRENTIS ECOSSAIS	1032	AMBITION CREATRICE
843	SAINT JEAN DES 3 VALLEES	1039	ROSAE VITAE
844	PATRFAITE UNION	1063	INACCESSIBLE ETOILE
853	SAINT JEAN D'OCCITANIE	1076	RICHARD DUPUY
857	PROGRES ET HUMMANISME	1077	LOGOS
860	REUNION FRATERNELLE	1084	ETERNELS APPRENTIS
865	MOZART	1085	HARMONIE
871	ART ET PROGRES	1099	L'ARCHE DU VERSEAU
876	PORTE DE BOURGOGNE	1104	LES AMIS DE JEAN MOULIN
879	LES FRERES DE SEPTIMANIE	1114	L'OUVRAGE
883	SPINOZI	1115	AMIS DE LA RAISON
890	AURORE SOCIALE DU QUERCY	1122	HARMONIE SOLIDARITE
891	LES TROIS MAILLETS ARTS	1126	HUMANITE ET PROGRES
	ET AMITIE	1128	FRATERNITE ECOSSAISE
893	HIRAM	1129	PLOTIN
898	ARC EN CIEL	1130	MAÇONS ECOSSAIS
899	SAINT JEAN D'ALBY	1133	LIBERTE
920	LA COUPO SANTO	1148	L'HEUREUSE HARMONIE
925	LE TEMPLE ECOSSAIS	1159	LE LYS ET L'ACACIA
933	FIDELITE MALOUINE	1161	TRADITION MEDOCAINE
936	JANUS	1173	LE DELTA QUERCY ROUERGUE
938	SILENCE ET FRATERNITE	1183	SAGESSE ET PERSEVERANCE
949	TRAVAIL ET SOLIDARITE	1193	MEPI
955	RIGUEUR ET TOLERANCE	1194	IMAGE DU MONDE

1204 1209 1220 1226 1230 1242 1246 1268 1269 1278 1282 1289 1291 1315 1319 1340 1347 1357 1362 1372 1383 1387 1392 1394 1395 1408 1418 1435 1408 1418 1435 1444 1447 1449 1453 1454 1457 1464 1470 1472	SAGESSE ET FRATERNITE DURANDAL DEMOCRATIE LOCHOISE REVEIL DE LA COTE D'OR GALILEE FRERES DE LA COLLINE DEMETER ENFANTS DE L'UNIVERS LA VOUTE D'YLANG UNITE ET PARTAGE HARMONIA MUNDI LUMIERE ET TRADITION ECOSSAIS DU TERNOIS ALLIANCE ECOSSAISE CŒURS DES DUNES HORIZON FLAMBOYANT LE BANQUET ECHELLE DE LUMIERE THIBAUD DE CHAMPAGNE UNITE HERMON 527 LUX LATINA LE TEMPLE INERIEUR LE DELTA LIGERIEN L'HARMONIE FRATERNELLE SAQQARAH ETOILE DU GRANIER DE LA DIVERSITE A L'UNITE MICHEL DE RAMSAY 293 DISCIPLES ECOSSAIS DE ST JEAN CHEMIN ECOSSAIS ACACIA D'ARTOIS UNION ECOSSAISE SAINT JEAN DE MONTPELLIER CLARTE D'ENCELADE PER ANKH — MAISON DE VIE LUMIERE D'ORIENT FIDELITE ET TRADITION ECOSSAISE	1501 1525 1529 1531 1538 1539 1546 1551 1555 1556 1568 1571	VIA DOMITIA HUMANISME GEORGES LES BATISSEURS DE SAINT JEAN HOMME DEBOUT LA PIERRE DE L'ESTEREL GEOFFROY VALLEE TRADITION ET LUMIERE PROLOGUE SAINT JEAN DU SECRET LUMIERE D'AGATHE LES PASSEURS DE LUMIERE LUMIERE DE CRYNOS
1 455	ECOSSAISE		
1475	PANTA REI		
1478	LA CONSTANCE EPROUVEE		
1491	VITANOVA		
1494	LES AMIS DE KAIROOS		
11/1			

D / Commission Juridique

Rapporteur Patrick LECLERC

- Rédaction de la Convention de partenariat financier entre la Grande Loge De France et Solidarité-Jeunesse/Orphelinat Maçonnique, par le rapporteur Patrick LECLERC.

Cette convention détermine, de façon définitive pour l'avenir, la relation juridique et financière entre les deux associations.

Elle a été signée le 30 mai 2018 par le Grand-Maître en exercice Philippe CHARUEL au nom de la G.L.D.F. et par Philippe CELERIER au titre de Président de Solidarité Jeunesse/Orphelinat Maçonnique.

- Divers modèles de lettres, Préfecture de Police de Paris, Administrateur démissionnaire, etc
- Dénonciation de l'ancien contrat d'assurance GÉNÉRALI, qui n'était plus adapté aux exigences de Solidarité Jeunesse.
- Négociation d'un nouveau contrat auprès du Cabinet GESCO-Assurance à Amiens(80), Agent de la Compagnie ALLIANZ, et vérification des diverses garanties (RCP, assurances des murs du bureau, etc) plus conformes aux besoins de Solidarité Jeunesse.
- Rédaction, conformément à la règlementation sur la protection des données personnelles, des autorisations de droit à l'image et à la protection des données personnelles pour les majeurs, les mineurs, les mineurs et majeurs protégés lors de l'utilisation de photos, vidéos ou de textes adressés et utilisés par Solidarité Jeunesse pour la promotion de son image.
- Déplacement, en l'Étude Notariale MUNIER-DIOT à MER (41500), le 27 novembre 2018, afin de finaliser l'acceptation du « Legs Galant » (Frère décédé et résidant à Mer) au bénéfice de Solidarité Jeunesse.

E / Commission des Relations Extérieures & Communication

Invitée par le Très Respectable Frère Grand Hospitalier de la Grande Loge de France, cette année encore, dans le but de mieux faire connaître l'Orphelinat Maçonnique, de mieux expliquer le rôle des parrains ayant en charge nos Pupilles, notre Association, représentée par son Président et le Vice-président, a participé à la quasi-totalité des Journées des Hospitaliers organisées à travers la France.

A chaque déplacement, nous rencontrons les familles et les pupilles résidents dans les régions concernées.

Il convient de rappeler que, cette année encore, huit Pupilles ont eu le grand plaisir à participer aux séjours de vacances organisés par l'Association UJM CLARTE.

F / Commission Histoire et Archives

- Continue son travail de recherche et regroupe toutes les archives se rapportant à l'Orphelinat Maçonnique à la Grande Loge de France, et au Grand Orient de France.

Avec la Commission des travaux, elle continue à trier et à organiser nos archives. Un grand travail, sur plusieurs semaines, qui a mobilisé plusieurs Administrateurs, a permis de mener à bien une grande partie de ce projet d'archivage.

*

* *

V - <u>RENOUVELLEMENT DU TIERS DES MEMBRES</u>

Il sera procédé statutairement lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 Juin 2019 au renouvellement du tiers des membres sortants du Conseil d'Administration.

Administrateurs sortants

MM:

- BATTISTON Jean 2019

- DE MARTIN Diégo 2019

- DUCLOS Georges-Marie 2019

- LECLERC Patrick 2019

Lors du Conseil d'Administration du 05 septembre 2018, notre Association a pris note de la démission de la Grande Loge de France de M. Pascal NIVARD; en conséquence, il ne peut plus être membre du Conseil d'Administration de Solidarité Jeunesse / Orphelinat Maçonnique, comme indiqué dans nos statuts.

Nous luis avons adressé un courrier transcrivant cet état de fait. Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas coopter un remplaçant avant la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2019.

*

* >

FAITS MARQUANTS en 2018

Janvier 2018

- Le 14 M. Philippe CELERIER accompagné par MM. Michel LAFARIE et Diego DE MARTIN ainsi que Mme Georgette SADIK ont participé à une cérémonie funèbre en hommage à M. Constantino SUAREZ, ancien Administrateur qui a eu lieu à Rouen.
- Le 16 le Président à participé à une réunion de la Maison de la Solidarité

- <u>Février 2018</u>

- Le 22 M. le Président, accompagné de MM. Michel LAFARIE Patrick LECLERC ainsi que MM. le Grand Secrétaire le Grand Trésorier de la Grande Loge ont participé à une réunion concernant la convention avec la Grande Loge De France.
- Le Président, M. Philippe CELERIER a rencontré le Très Respectable Grand Maître.
- Le 26 a eu lieu un bureau élargi du Congres de Paris auquel le Président a participé

Mars 2018

- Le 14 M. Philippe CELERIER a participé à une réunion de la Maison de la Solidarité.
- Le 16 le Président a participé à l'Assemblée Générale Ordinaire du GITE.
- Le 20 a rencontré la Grande Hospitalière du Droit Humain.

Avril 2018

- Le 3 le Président a participé, à Paris à l'allumage des feux deux Loges.
- Les 6 et 7 le Président a participé au Congrès du Sud Ouest
- Le 6 M. Philippe CELERIER a participé à l'Assemblée Générale Ordinaire de Clarté
- Les 13 et 14 Le Président à participé au Congrès de la Région Ouest.
- Les 21 et 22 M. Philippe CELERIER accompagné de M. Alphonse WOELFFEL a participé au Congrès de la Région Est.

Mai 2018

- Les 4 5 et 6 M. le Président à participé au Congrès de la Région Méditerranée.
- Le week-end du 18 au 21 mai 2018 a eu lieu, à LILLE, la rencontre avec les familles des Hauts de France. Comme tous les ans, les familles ont répondu à notre invitation. Elles ont été accueilli par MM. Philippe CELERIER, président de l'Association Georges Marie DUCLOS, Vice-président Michel LAFARIE, Secrétaire Général Jean BATTISON, Trésorier ainsi que Madame Georgette SADIK, Secrétaire. Nous avons pu visiter la région, très riche de sa culture, de son histoire et de sa diversité. Ces rencontres ne sont pas seulement festives, elles permettent également de se pencher sur des situations problématiques rencontrées par les familles. Nos rencontres permettent des échanges plus directs, et créer un climat de confiance plus propice aux confidences.

Lors de notre séjour dans la région des Hauts de France nous avons pu visiter les lieux suivants :

Samedi 19 mai.

- Visite du Centre Historique Minier de LEWARDE, le plus grand musée de la mine, de charbon, en France. La fosse DELLOYE ou Joseph DELLOYE de la Compagnie des mines d'Aniche est un ancien charbonnage du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, situé à LEWARDE. Après treize ans de fermeture, le site est devenu le Centre historique minier de LEWARDE
- Visite du Vieux LILLE. Il regroupe dans un périmètre réduit des témoignages exceptionnels de l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture du XIVe au XXe siècle.

Le Vieux-Lille est également l'un des quartiers de Lille où la mixité de la population est une réalité, ce qui lui permet de conserver une âme, une convivialité et le sens de la fête. Fort d'une belle dynamique culturelle et associative réunissant les plus jeunes jusqu'aux seniors, le quartier poursuit son évolution et se projette dans de grands projets.

Le quartier se caractérise également par une forte activité commerciale, culturelle et artistique, et d'une vie nocturne riche, du fait de ses nombreux restaurants et bars de nuit.

Dimanche 20 mai.

- Visite du BEFFROI de LILLE.

Le beffroi de l'Hôtel de ville de Lille, inauguré en 1932, est le plus haut beffroi civil d'Europe. Le projet de sa construction résulte de la destruction de l'ancien Hôtel de ville lors de la Première Guerre mondiale.

- Visite de la Carrière de WELLINGTON

La carrière Wellington est un lieu de mémoire de la Première Guerre mondiale situé à Arras, dans le département du Pas-de-Calais. Ce réseau de galeries souterraines a joué un rôle majeur dans la prise des lignes allemandes et a permis d'épargner la vie de nombreux soldats alliés en les faisant passer par le sous-sol.

Juin 2018

- Le 12 le Président à participé à une réunion de la Maison de la Solidarité
- Les 15 16 et 17 le Président a participé au Convent de la Grande Loge De France.
- Le 20 le Président a rencontré le nouveau Très Respectable Grand Maître Pierre Marie ADAM et le Grand Hospitalier Didier DUCHENE
- Le 21 le Président a participé à la réunion concernant la mise en place du RGPD
- Les 24 et 25 le Président a participé, à Toulon, à une réunion de Clarté.

Juillet 2018

- Du 11 au 31, pour la sixième année consécutive, 7 de nos pupilles ont séjournés au centre de vacances « UJM CLARTE », d'Arfeuilles.
- Le 4 M. Philippe CELERIER a participé à la remise de prix à notre Pupille Marie Charlotte.
- Le 25 a eu lieu, à Montpellier, la rencontre avec une nouvelle famille et M. BENICHOU.
- Les 26 et 27 M. Philippe CELERIER a rencontré notre pupille Marie-Anne FAVREAU
- Les 28 et 29, **M. Philippe CELERIER** a participé, à la cérémonie de clôture de la première session du centre de vacances « CLARTE ».

Août 2018

- Du 07 au 21 : Un de nos pupilles a séjourné au centre de vacances « CLARTE », d'Arfeuilles.
- Le 18 et 19, **M. Philippe CELERIER**, Président, accompagné du Grand Hospitalier Didier DUCHENE a également participé à la fin du séjour des vacances à la colonie « CLARTE ». Cela a été l'occasion de rencontrer la Grande Maîtresse de la Grande Loge Féminine de France.
- Le 27 a eu lieu la réunion du bureau de notre Association.
- Le 28 M. Philippe CELERIER a rencontré le Très Respectable Grand Maître Pierre Marie ADAM.

Septembre 2018

- Le 7 rencontre avec M. Michel GRIMALDI Président de l'Entraide Fraternelle.
- Le 22 le Président a participé, à Paris, à la Journée des Nouveaux Vénérables Maîtres.

Octobre 2018

- Le 9 M. Philippe CELERIER a participé à une rencontre avec la Maison de la Solidarité.
- Le 11 **M. Philippe CELERIER**, Président de SOLIDARITE JEUNESSE /ORPHELINAT MAÇONNIQUE, a rencontré **M. Pierre Marie ADAM**, Grand Maître de la Grande Loge de France.

Novembre 2018

- Le 7 MM Diego DE MARTIN et Patrick HIRIGOYEN ont participé à la cérémonie d'initiation de notre pupille Morgan GUILLOUET.
- Le 21 le **Président** a participé à la tenue de Loge à Montpellier
- Le 22 M. Philippe CELERIER a participé à une réunion d'information concernant le RGPD
- Le 24 **M. Alphonse WOELFFEL** a participé à l'Assemblée Générale Ordinaire de Clarté et à la réunion des Hospitaliers à Paris
- Le 25 le **Président** a rencontré, à Montpellier, les mamans et les pupilles.

Décembre 2018

- Le 12 décembre le **Président** a ouvert la séance en remerciant très vivement le **Très Respectable Grand Maître** et le **Très Respectable Grand Hospitalier** de leur présence qui honore le Conseil d'Administration de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE. Il a rappelé que le Conseil d'Administration invite chaque année le **Très Respectable Grand Maître** de la Grande Loge De France à participer à une réunion du Conseil d'Administration accompagné d'un Frère de son choix. Il a remercié également les Administrateurs présents, **M. Philippe JEAN** Président d'honneur et **M. Serge FRANCALA**NCA représentant de SOLIDARITE JEUNESSE / ORPHELINAT MAÇONNIQUE dans l'Océan Indien.
- Le 15 le Président a participé à la Tenue de Grande Loge de la Grande Loge de France.

* *

*

Pour conclure ce rapport moral, nous reproduisons quelques extraits des correspondances reçues.

De la part des Parrains:

Dossiers 505 - 586 - R∴L∴ « FRERES LIBRES » - Orient de Béziers:

« ...Au nom de notre Vénérable Maître et de tous les membres des Frères Libres à l'Orient de Béziers, je tiens à vous remercier pour le soutien financier destiné à nos pupilles, que vous avez reconduit au cours de cet exercice.

Cette aide destinée aux familles C... et C... à été une fois encore pour l'une et l'autre un rayon de soleil qui leur fait chaud au cœur.

En ma responsabilité de Parrain, j'assure auprès d'elles des contacts réguliers et informels qui me renseignent sur leur scolarité en cours et sur le comportement des enfants J... C... et C... et C... C...

Pour l'année à venir je sensibiliserai à nouveau, les Frères de notre Loge au fait que vous avez besoin de nous, pour continuer à faire vos actions d'entraide et de solidarité et que quelque soit la forme : Tronc, Don, Legs, tout acte de générosité vous concernant serait un soutien précieux en faveur de nos objectifs communs.

Pour ce qui est de notre Loge, à part les dossiers en cours, nous n'avons pas eu à gérer des difficultés particulières ou des épreuves difficiles à accompagner. »

Le Parrain

<u>Dossiers 565</u> - R∴L∴ « MINERVE » - Orient de Paris:

« ...Mon rapport moral concernant C... est le fruit des échanges que j'ai eu surtout avec sa maman, C... étant souvent en stage avec des horaires différenciés de ceux auxquels nous avons pour habitude de téléphoner.

1/ En terme de suivi académique C... continue ses études de médecine pour devenir sage femme. Il semble bien qu'elle soit portée vers ce métier comme une vocation car les autres branches possibles offertes dans son parcours ont été écartées à dessein. Elle se situe dans la moyenne mais cela est suffisant pour se maintenir dans la branche souhaitée. Elle partage son temps entre des cours à la faculté et des stages "pratiques", ce qui l'amène à avoir une vie un peu décalée du fait de ses horaires.

2/ En terme de vie "familiale" un nouveau chapitre est en train de s'écrire car sa mère a déménagé. Fini l'appartement dans lequel les souvenirs d'enfance et liens avec son père étaient encore fortement présents. Alors aujourd'hui elle ressent une période un peu déstabilisante car dans la nouvelle demeure elle n'est plus vraiment "chez elle". De surcroit cette maison est quelque peu isolée dans la nature, ce qui ne permet pas à une jeune fille de voir facilement les amies...Sa vie estudiantine va l'amener à s'en détacher mais il faut juste un peu plus de temps.

3/ En terme personnel C... est une jeune fille sérieuse de 20 ans. Elle s'accroche dans les études, sait ce qu'elle veut en s'orientant vers une carrière dans le domaine choisi.

La référence au père est toujours présente mais se dilue un peu. Le rapport ayant été très proche (enfant unique du couple reconstitué, dernière d'une fratrie, chacun étant divorcé avec enfants du premier mariage) elle était choyée tant par ses parents que par certains des frères et sœurs. De plus son père, étant quasi constamment à la maison, il s'en occupait pour tous les aspects de sa vie d'enfant (cours de musique, danse, sport, scolarité...). La séparation par le décès prématuré du père a eu une véritable résonance (violente) pour elle, un pan entier s'effondrant. Aujourd'hui encore, elle se demande ce qu'aurait pu penser son père de tel ou tel aspect.

La réception d'un "prix d'encouragement" lui fait vraiment plaisir. Les fonds reçus ne partent pas en loisirs mais l'aident à se payer des cours de conduite. Au delà de la mobilité indispensable dans ce type de métier, cela lui permet aussi de se prendre en main et de se sentir un peu plus indépendante... ».

Le Parrain

Dossier 601 - R∴L∴ « FRATERNITE » - Orient de Créteil:

« G... 24 ans le fils aîné est désormais autonome financièrement et exerce comme assistant Maître de Conférence en géologie à la Faculté de Nancy où il prépare son doctorat.

Sa soutenance de thèse devrait se dérouler au cours de l'année 2019.

Il n'est plus soutenu par notre association.

E... 21 ans, termine cette année 2018/2019 son cycle de Master 2 à Grenoble. Elle vient de terminer son stage de 4 mois au sein de la direction du développement durable de la Société EDF.

Celui-ci a été très positif puisque les dirigeants lui ont laissé entendre qu'à l'issue de ses examens ils seraient intéressés pour une embauche dans leur organisation.

Elle met actuellement la main à son rapport qu'elle doit remettre à sa prochaine rentrée universitaire.

Solidarité Jeunesse lui a remboursé en totalité le prêt étudiant qu'elle avait levé pour régler ses frais de scolarité dans son école privée...

Nous la soutenons encore pour cette année 2018/2019 en réglant pour elle les frais de scolarité directement à l'école. La facture nous a été adressée.

Sélectionnée parmi les 10 lauréats sur 650 candidats à un stage à l'Université Columbia (New York) elle participera là bas au cours jusqu'en novembre.

Nous avons eu égard à ces excellents résultats, accepté de lui accorder pour son séjour une aide...

I... 15 ans a terminé brillamment sa 3ème avec une moyenne de 17,25/20 et un prix d'excellence. Elle intègre le Lycée des Demoiselles de La Légion d'Honneur à St Denis pour la prochaine année scolaire... »

Le Parrain

Dossier 602 - R∴L∴ « CONCORDE ET RENAISSANCE » - Orient de Douai:

« ... un grand merci pour cette rencontre fraternelle pleine d'amour!!! M... est bien arrivée à Cuba. Un seul message car pas de wifi. J'attends son retour pour photos... encore une émotion chaleureuse hein! Toute mon affection. J. »

Le Parrain

Dossier 614 - R.: L.: « LA GRANDE TRIADE » - Orient de Paris:

« ... Je te remercie au nom de notre Frère disparu et de sa famille, pour les chèques envoyés aux enfants R. et L.

En ce qui concerne L., il a doublé sa moyenne de maths au 3^{ème} trimestre, il est donc à 10-11 en fin d'année en maths. Il a très bien réussi son examen de solfège et a eu mention bien au cello. Il pense néanmoins à arrêter cette pratique instrumentale. Il a fortement soutenu un ami qui en avait besoin. Il est très apprécié au lycée, par les adultes encadrants et profs qui le trouvent leader et bon organisateur. Il s'entraine bien sportivement en vue de son futur métier (fusiliermarin). Il entraine même ses amis. Il est très heureux de son stage effectué parmi l'équipage du porte-avion nucléaire le « Charles De Gaulle », grâce à mon entremise.

Quant à R..., elle travaille bien au collège, a augmenté sa moyenne au fur et à mesure de l'année. Elle joue au badminton en club et a progressé dans le classement. Elle a eu mention bien en solfège et en violon. Elle aime faire des pâtisseries.

Tous les deux aident bien leur maman à la maison.

Reçois l'expression de toute ma gratitude, pour tout ce que tu pourras faire pour adoucir la disparition de leur père, notre Très Cher Frère A... et pallier à sa force disparue...».

Le Parrain

Dossier 615 - R∴L∴ « AMICI » - Orient de Toulon:

« ... Au nom de la mamie d'E..., je souhaite sincèrement te remercier pour le présent qui lui a été transmis.

J'associe, bien évidemment, à ces remerciements, toute l'équipe de Solidarité jeunesse qui œuvre sans relâche au profit de leurs protégés.

Nous sommes très sensibles à vos attentions.

J'en profite pour vous donner des nouvelles de notre petite E... qui a eu 11 ans le 12 janvier dernier.

Elle termine dans quelques semaines son cycle à l'école primaire pour faire son entrée au collège à la rentrée de septembre.

Elle va bien, elle est bonne élève et très sportive.

... Toute la famille réunie contribue à son équilibre en toute sérénité.

Avec notre reconnaissance pour votre présence à nos côtés, je vous adresse, mes chaleureuses salutations sincères et Fraternelles... »

Le Parrain

<u>Dossier 623</u> - R∴L∴ « LA PORTE FRATERNELLE D'AQUITAINE » - Orient de St André de Cubzac:

« ...J'ai vu A... très régulièrement cette année, et même participé à des messes catholiques en sa compagnie sur son invitation, avec sa famille et des amis proches. Elle ne surmonte pas son deuil mais vit pour ses enfants et ne comprend toujours pas que Solidarité Jeunesse les ait pris en considération et les estime assez pour que la vie se poursuive, différemment mais en sécurité pour elle et ses fils.

Elle a posé des jalons pour reprendre le travail mais quand P... sera sorti d'affaires et pourra être confié à une crèche à temps plein... Il va avoir deux ans et cela devrait se stabiliser. Cette année P... était confié à la crèche le mercredi matin et cela permettait à A... de se poser un peu avant d'enchaîner le mercredi après-midi avec T... qu'elle ne veut pas délaisser par rapport à son frère.

T..., école maternelle, a acquis le programme (félicitations de la maîtresse), s'est stabilisé (inquiétude du décès du père, charge émotionnelle permanente de la mère, regard des habitants de la commune dont il était maire); il a rencontré deux petits fils / fille de maçons qui ont son âge et les parents ont suivi et favorisé ce rapprochement. Il est un garçon de sa génération avec la charge morale d'être scolarisé dans l'école qui porte depuis juin dernier le nom de son père avec une photo de lui à l'entrée. L'institutrice a bien géré la fête des pères et A... a bien accompagné ce moment délicat, c'est le premier d'une longue série.

Nous verrons en septembre ce que cela peut lui causer comme questionnement, mais A... a déjà bien préparé son fils à passer devant cette photo tous les jours.

Je reviens à A..., elle a enfin accepté l'idée (un peu accepté) que l'argent versé par Solidarité Jeunesse est pour le présent des enfants, le quotidien; et elle commence à s'en servir avec parcimonie et à chaque fois elle m'en parle, je l'encourage pour les enfants et elle est heureuse de pouvoir un peu leur améliorer la vie de cette manière... »

Le Parrain

<u>Dossier 624</u> - R∴L∴ « GUSTAVE MESUREUR » - Orient de Paris:

« ...Un an s'est écoulé depuis le départ d'Antoine.

Après un effondrement de la famille, la vie reprend le dessus.

P... a obtenu son bac, et a intégré l'école de communication qui la motivait depuis plusieurs années. M..., l'ainée, a décidé de reprendre les études, et a intégré une école de puéricultrice. Un nouveau vent souffle.

A...-M... semble reprendre des forces, et ses rires raisonnent de nouveau.

Je voudrais vous adresser un grand merci, car votre aide a été très précieuse.

L'aide financière fournie a permis d'orienter sereinement 2 jeunes filles qui étaient réellement à un moment déterminant de leur vie.

Et au-delà de l'aspect financier, je pense qu'A...-M... s'est sentie soutenue, et qu'elle a pu percevoir la réalité de l'esprit de don, de générosité, de fraternité, qui caractérise notre Ordre, et que son défunt mari incarnait parfaitement... »

Le Parrain

De la part des Pupilles :

Dossier 454 - R∴L∴ « MANTINUM » - Orient de Bastia:

« ...Voici une petite carte pour vous remercier de votre soutien au fil de toutes ces années... J'entre maintenant en 6ème année de médecine et travaille beaucoup afin de réussir au mieux le concours de l'internat. Je fais beaucoup de différents stages afin de savoir dans quelle branche me diriger mais les spécialités me plaisant sont nombreuses! Affaire à suivre... »

<u>Dossier 527</u> - R∴L∴ « ART ET PROGRES » - Orient de Paris:

« ... je tenais sincèrement à vous remercier depuis toutes ces années. Votre aide me permet de continuer dans la vie que j'ai choisie et d'avoir la chance de faire les études qui m'intéressent et dans lesquelles je m'investis et m'épanouis pleinement. Merci encore pour votre soutien et votre confiance... »

Valentin

Dossier 551 - R∴L∴ « VERBUM LUX ET VITA, MARC BILIS » - Orient de Paris:

« ...Clarté

Clarté est un endroit aux valeurs très particulières comme la solidarité; la fraternité et le partage, qui se transmettent de générations en générations.

Là-bas, nous apprenons à nous connaître et a vivre ensemble.

Un système de parrainage est mis en place au début de la colonie, afin que les plus grands accompagnent les plus petits tout au long du séjour.

Nous y faisons tout un tas d'activités variées : chant; randonnée; camping; grand-jeu; veillées et même des booms!

Clarté, selon nous est un endroit où l'on tisse de nouvelles amitiés et où l'on s'amuse bien. On veut chaque année y retourner.

En juillet 2018, nous avons tous ensemble assisté à la finale de la coupe du monde de football et à la victoire de la France!

C'était Magique!

Clarté est vraiment une colo pas comme les autres...

Grosses bises et merci de nous avoir permis d'aller à Clarté... ».

Elisabeth et Raphaël

Dossier 581 - R∴L∴ « BENJAMIN FRANKLIN » - Orient de Versailles:

« ...Ma dernière année en neuropsychologie à Liège se passe très bien. Je souhaitais vous faire partager les dernières bonnes nouvelles obtenues.

Pour cette dernière année de master, j'effectue mon projet de recherche de fin d'étude sur les effets de l'hippothérapie (thérapie par le cheval) chez les enfants autistes. Concrètement, j'évalue les compétences de mémorisation de vocabulaire chez un enfant autiste lorsqu'il est à cheval comparativement à un apprentissage de vocabulaire dans des conditions classiques en salle.

Le but de cette étude est de voir si ces enfants sont plus concentrés, plus attentifs et donc plus enclins à mémoriser des informations quand ils sont à cheval. Dans ce projet, les séances d'hippothérapie sont offertes aux familles. J'ai donc élaboré une candidature de demande de bourse auprès de BNB Fortis pour qu'ils puissent m'aider à financer ce projet. Ma candidature a été retenue et le centre équestre avec lequel je collabore a, suite à ma demande, obtenu une bourse de 9000 euros ! Ainsi les séances d'hippothérapie ainsi que tous mes frais (de déplacements, de photocopies, de formation, de matériel ...) me seront remboursés. Je suis ravie de cette nouvelle et des opportunités que cela va pouvoir m'apporter, je pense que cela apportera plus de crédit à mon étude lors de ma soutenance de mémoire en fin d'année... Je vais pouvoir poursuivre d'autres formations qui ne sont pas en rapport avec l'hippothérapie mais qui me seront très profitables en tant que professionnelle. Je fais actuellement mon stage à la clinique de la mémoire à Liège avec des patients Alzheimer et j'aimerais suivre des formations spécifiques à la prise en charge de personnes démentes.

Encore merci pour tout, je vous souhaite une très bonne fin de journée. »

Marianne.

Dossier 584 - R∴L∴ « CONSCIENCE » - Orient de Pau:

« ...Je vous remercie du fond du cœur d'avoir pensé à moi pour les vacances. J'ai pu ainsi profiter de mon séjour en Bretagne... »

Charline.

<u>Dossier 621</u> - R∴L∴ « TRADITION INITIATIQUE » - Orient de Tarbes:

« ... Une période difficile après le décès de mon père, générant un inconfort important pour moi et ma mère (déménagement, partiels et examens etc..) ne m'a pas permis de vous remercier plus tôt pour l'adoption que solidarité jeunesse a bien voulu accepter,...

Je vous remercie très sincèrement pour cette aide qui va contribuer au financement de mes études pour lesquelles je m'investi pleinement... »

Pauline.

<u>Dossier 622</u> - R∴L∴ « LE PORTIQUE » - Orient de Paris:

« ...Je vous remercie infiniment pour mes récompenses de cette nouvelle année scolaire. Je suis touchée et reconnaissante envers la Solidarité Jeunesse.

Je vais continuer dans ce sens et faire mon maximum pour atteindre mon objectif : être diplômée en tant que Manager du développement des Ressources Humaines en 2019.

Au plaisir de vous rencontrer en décembre pour le Noël en famille... »

« ...Je voulais vous remercier infiniment pour la récompense, que vous m'avez accordé, concernant mes résultats scolaires. Cela me motive davantage, me pousse à intensifier mes efforts et je vous en suis très reconnaissant. Je vais continuer, jusqu'au bout, à me battre pour trouver une entreprise pour la rentrée prochaine... ».

Cécile et David

De la part des Mères :

<u>Dossier 462</u> - R∴L∴ « CONSCIENCE » - Orient de Pau:

« ...Je viens de recevoir votre courrier et vous n'imaginez pas à quel point je suis heureuse de retrouver tout le monde bientôt !!!...

B... se joindra à nous pour le repas du samedi soir...

En tout cas merci encore de bien vouloir m'inviter cette fois ci. Et je tiens à ce que vous sachiez que toutes ces rencontres me font beaucoup de bien, à chaque fois ce sont des moments uniques, des petites parenthèses de bonheur dans la vie qui font chaud au cœur.

Je vous embrasse et je vous dis à bientôt maintenant....

Très très sincèrement,... »

Mère de deux pupilles

Dossier 527 - R∴L∴ « ART ET PROGRES » - Orient de Paris:

« ... J'ai reçu avec émotion le colis de la fête des mères, qui comme chaque année m'émeut toujours autant.

Je vous joins les résultats scolaires de V... dont je suis très fière. Il a eu cette année beaucoup de travail à fournir... ».

Tante d'un pupille

Dossier 558 - R∴L∴ « AMIS DE LA RAISON » - Orient de Toulouse:

« ... Je voulais te dire O combien ce week-end à Lille fut une réussite. J'ai eu beaucoup de plaisir à voir tout le monde, de partager des moments particuliers et privilégiés, un sentiment fort agréable.

Toutes les mamans sont vraiment sympathiques et touchantes. C'est le plein d'émotions assuré encore une fois... ».

Mamans de 3 pupilles

Dossier 584 - R∴L∴ « ANTONIO COEN » - Orient de Mantes la Jolie:

« ... Un grand merci à vous. Encore une fois, vous n'avez pas oublié les mamans que nous sommes. C... va bien et prépare son bac français. Le temps passe vite. Je vous souhaite à tous un très bel été... ».

Maman d'une pupille

Dossier 586 - R∴L∴ « FRERES LIBRES » - Orient de Béziers:

« ... Oui, grand merci à vous tous d'être à nos côté dans les bons comme les mauvais moments !... ».

Mère de deux pupilles

Dossier 594 - R∴L∴ « L'ESPRIT DES LOIS » - Orient de Libourne:

- « ... Merci infiniment pour tout ce que vous faites pour nous.
- ... S... va vous préparer un petit mot de sa main. Elle a été très touchée par la lettre de récompense pour ses bons résultats scolaires. Merci encore pour cette belle attention.
- ... Nous vous embrassons... ».

Mère d'une pupille

<u>Dossier 623</u> - R∴L∴ « LA PORTE FRATERNNELLE D'AQUITAINE » - Orient de Saint André de Cubzac:

« ... Merci de tout cœur pour l'attention que vous portez à notre situation depuis le départ de mon mari.

Merci pour la décision de votre Conseil d'Administration concernant la prise en charge de nos enfants. T.. et P...

Le soutien de ceux que J... avait en estime prend tout son sens pour moi aujourd'hui.

Il m'est source de réconfort de grande valeur et me permet de retrouver mon mari, à travers vous et grâce à vous ce lien supplémentaire m'est précieux.

L'accompagnement et l'attention que vous me portez me sont une grande aide tant sur le plan moral que matériel... ».

[...Il y a des dates et « fêtes » bien douloureuses, la fête des mères en fait évidemment partie. Je suis très touchée par votre envoi et par votre carte l'accompagnant, je vous prie de trouver, ici, l'expression de mes plus vifs remerciements.

Mon petit garçon de cinq ans est sorti de l'école avec deux pochettes cadeaux : une sur laquelle est écrit « Bonne Fête maman » et l'autre avec l'inscription : « Bonne Fête Papa », il a décidé de déposer son cadeau de fête des Pères sur le caveau de son Papa. Il était tout heureux et fier d'avoir confectionné un cadeau pour maman et un pour Papa comme ses petits camarades. Heureux de pouvoir donner et heureux de faire plaisir.

Sa situation étant au combien différente de celle des autres enfants de sa classe. Puisse-t'il cependant toujours avancer dans la sérénité et la confiance en continuant à faire plaisir à son

C'est le sens qu'il donnera à son geste quand il déposera son cadeau sur le caveau de son Père Merci à nouveau pour l'attention dont vous nous entourez par l'intermédiaire de mon cher mari...]

« ... Merci beaucoup pour votre envoi à l'attention de T... et P...

Pour T... cela me permet de financer ses cours de natation. Il sait maintenant se débrouiller seul. Il entre donc en CP, son année de maternelle si éprouvante et douloureuse par le départ de son cher Papa se termine.

Il a les félicitations de son institutrice, c'est un bon élève, bon camarade. J'espère de tout cœur qu'il continuera dans cette direction, guidé par l'exemple que mon mari lui laisse...

Soyez assurés, M. Le Président du fait que je suis très touchée par l'attention dont vous nous entourez, mes enfants et moi... »

« ... je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance et mes remerciements pour votre soutien.

T... et P... grandissent sous le regard de leur cher Papa, au ciel depuis déjà un an...

T... a fait son entrée au CP, ses premiers résultats sont bons, il aime l'école.

C'est un réconfort pour moi et je sais que J... est fier de son petit garçon.

P..., lui entrera en maternelle l'année prochaine et reste donc auprès de sa maman... »

Mère de deux pupilles

Nous vous avons présenté le travail fait en commun par les Administrateurs. Le Conseil d'Administration a œuvré dans la sérénité et l'amour pour le plus grand bien de ceux dont l'Association a la charge.

Nous espérons que l'Assemblée Générale Ordinaire voudra bien approuver l'action du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

Le Secrétaire Général

Michel LAFARIE

Le Président

Philippe CELERIER

Approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration dans sa séance du Mercredi 20 mars 2019.

*

VI-RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2018

Messieurs,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de présenter à l'Assemblée Générale le rapport financier pour l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018.

Ce rapport comprend trois parties:

- I. Examen des comptes de l'exercice 2018 et proposition d'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.
- II. Le budget prévisionnel 2019 modifié et le budget prévisionnel de l'année 2020.
- III. Le rapport du Commissaire aux Comptes.

I- EXAMEN DES COMPTES DE L'EXERCICE

Les comptes de l'exercice 2018 font l'objet d'une présentation conforme au nouveau plan comptable et comportent :

- 1. Le bilan comparé avec celui de l'exercice précédent.
- 2. Le compte de fonctionnement comparé avec celui de l'exercice précédent.
- 3. L'annexe comportant les commentaires des principaux postes de chacun des documents précédents en les comparant à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 présente un total de bilan de 1 888 032 € et un total du compte de fonctionnement de 507 792 €, dégageant un excédent de fonctionnement de 64 754 €.

L'exercice d'une durée de 12 mois recouvre la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- ➤ Continuité de l'association ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- ➤ Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Edité le 09/03/2019

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice précédent 31/12/2017
	(12 mois)	(12 mois)

		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé	11						
Frais d'établissement							
Recherche et développement		- 21					
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits sin	nilaires	9 504	9 504				
Fonds commercial Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelle	es						
Terrains		60 980		60 980	3,23	60 980	3,34
Constructions		246 564	215 399	31 165	1,65	39 441	2,16
Installations techniques, matériel & outillage industrie	els	22.50	10.101	0.000		2.22	
Autres immobilisations corporelles Immobilisations en cours		35 268	32 568	2 700	0,14	1 688 1 592	0,09
Avances & acomptes		71				1 592	0,09
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés Prêts							
Autres immobilisations financières		281		281	0,01	281	0,02
				37.30	0,01		
	OTAL (I)	352 596	257 471	95 125	5,04	103 982	5,69
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis							
Marchandises							
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés Autres créances							
. Fournisseurs débiteurs							
. Personnel							
. Organismes sociaux							
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Autres							
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement		1 630 417		1 630 417	86,36	1 591 780	87,17
Instruments de trésorerie		4555				400.055	
Disponibilités Charges constatées d'avance		157 516 4 973		157 516 4 973	8,34 0,26	128 878 1 381	7,06
				4070	0,20	1001	0,00
то	TAL (II)	1 792 906		1 792 906	94,96	1 722 038	94,31
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)						
Primes de remboursement des obligations	(IV)						
Ecarts de conversion actif	(V)						
TOTAL ACTIF	(0 à V)	2 145 503	257 471	1 888 032	100.00	1 826 020	100.00

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros Edité le 09/03/2019

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précéde 31/12/2017 (12 mois)	
Capitaux propres					
Capital social ou individuel (dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecarts de réévaluation Réserve légale		1 346 420	71,31	1 305 247	71,48
Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau		467 046	24,74	467 046	25,58
Résultat de l'exercice		64 754	3,43	41 173	2,25
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
	TOTAL(I)	1 878 220	99,48	1 813 466	99,31
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges Provisions pour risques Provisions pour charges					
	TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				= =	
Emprunts obligataires convertibles Autres Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . Emprunts . Découverts, concours bancaires Emprunts et dettes financières diverses . Divers . Associés					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés		162	0,01		
Dettes fiscales et sociales . Personnel . Organismes sociaux . Etat, impôts sur les bénéfices . Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Etat, obligations cautionnées . Autres impôts, taxes et assimilés		812 1 209 2 691	0,04 0,06 0,14	1 710 1 802 4 514	0,09 0,10 0,25
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance		4 938	0,26	4 528	0,25
	TOTAL(IV)	9 812	0,52	12 555	0,69
Ecart de conversion passif	(V)				
	TOTAL PASSIF (I à V)	1 888 032	100,00	1 826 020	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

page 3

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 09/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises Production vendue biens Production vendue services Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortis. et prov., transfert Autres produits	de charges		441 310	100,00	442 024	100,00	-714	
and the second s								-0,15
		l'exploitation (I)	441 310	100,00	442 024	100,00	-714	-0,15
Achats de marchandises (y compris dro Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres Variation de stock (matières premières et Autres achats et charges externes	approvisionnem		101 304	22,96	109 742	24.83	-8 438	-7,68
Impôts, taxes et versements assimilés			1 631	0,37	1 617	0,37	14	0,87
Salaires et traitements			13 396	3,04	13 659	3,09	-263	-1,92
Charges sociales Dotations aux amortissements sur immo Dotations aux provisions sur immobilisa Dotations aux provisions sur actif circula Dotations aux provisions pour risques ei Autres charges	tions ant		2 821 9 857 311 338	0,64 2,23	3 494 10 939	0,79	-673 -1 082	-19,25 -9,88
	laa ahaumaa di	Januaria itatian (II)			329 838	74,62	-18 500	-5,60
		exploitation (II)	440 347	99,78	469 289	106,17	-28 942	1 2001
Quotes-parts de résultat sur opér Bénéfice attribué ou perte transférée (III Perte supportée ou bénéfice transféré (I	ations faites e	COITATION (I-II)	964	0,22	-27 265	-6,16	28 229	103,54
Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		15 723	3,56	23 946	5,42	-8 223	-34,33	
Tota	al des produit	s financiers (V)	15 723	3,56	23 946	5,42	-8 223	-34,33
Dotations financières aux amortissemer Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mo		nts						
Total	des charges	financières (VI)						
F	RÉSULTAT FIN	NANCIER (V-VI)	15 723	3,56	23 946	5,42	-8 223	-34,33
RÉSULTAT COURANT AV	ANT IMPÔTS	(I-II+III-IV+V-VI)	16 686	3,78	-3 320	-0,74	20 006	602,59

page 4

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 09/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	50 759	11,50	48 913	11,07	1 846	3,77	
Total des produits exceptionnels (VII)	50 759	11,50	48 913	11,07	1 846	3,77	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	50 759	11,50	48 913	11,07	1 846	3,77	
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	2 691	0,61	4 421	1,00	-1 730	-39,12	
Total des Produits (I+III+V+VII)	507 792	115,06	514 883	116,48	-7 091	-1,37	
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	443 038	100,39	473 710	107,17	-30 672	-6,46	
RÉSULTAT NET	64 754 Bénéfice	14,67	41 173 Bénéfice	9,31	23 581	57,27	
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier							

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/03/2019

	Exercice clos le	Exercice précédent
ACTIF	31/12/2018	31/12/2017
	(12 mois)	(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	9 504	9 504				
Licences Logiciels	9 504	20.77	9 504	0,50	9 504	0,52
Amortissement des logiciels	0 004	9 504	-9 504	-0,49	-9 504	-0,51
Fonds commercial		3 304	3 304	-0,49	3 304	-0,51
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	60 980		60 980	3,23	60 980	3,34
TERRAIN BATI	60 980		60 980	3,23	60 980	3,34
Constructions	246 564	215 399	31 165	1,65	39 441	2,16
IMMEUBLE	235 381	19111111	235 381	12,47	235 381	12.89
Installations generales	11 183		11 183	0,59	11 183	0,61
Amort./ Immeubles		207 841	-207 841	-11,00	-199 995	-10,94
Amort./ Trvx - Constructions		7 558	-7 5 5 8	-0,39	-7 128	-0,38
Installations techniques, matériel & outillage industriels		0.6.572	3,300	12.27	9327	
Autres immobilisations corporelles	35 268	32 568	2 700	0,14	1 688	0,09
Install. gene. agenc. amenag. div.	19 639	1000000	19 639	1,04	17 047	0,93
Materiel de bureau et informatique	6 369		6 369	0.34	6 369	0,35
Mobilier	9 260		9 260	0,49	9 260	0,51
Amortissement agencements		16 940	-16 940	-0,89	-15 594	-0,84
Amortissements matériel bureau		6 369	-6 369	-0,33	-6 369	-0,34
Amortissement mobilier		9 260	-9 260	-0,48	-9 025	-0,48
Immobilisations en cours				152	1 592	0,09
Immos corp. En cours					1 592	0,09
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	281		281	0,01	281	0,02
Depots et cautionnements verses	281		281	0,01	281	0,02
TOTAL (I)	352 596	257 471	95 125	5,04	103 982	5,69
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres		1				

TONIC OBNL 4
TONIC OBNL 5

228 700 12,52

228 700 12,52

1 826 020 100,00

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/03/2019

228 700 12,11

228 700 12,11

1 888 032 100,00

ACTIF		Exercice précéden 31/12/2017 (12 mois)				
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 630 417		1 630 417	86,36	1 591 780	87,17
Actions	107 972		107 972	5,72	47 497	2,60
Compte Livret CCM TONIC +					326 392	17,87
COMPTE TONIC CROISSANCE 8 ANS	10 000		10 000	0,53	10 000	0,55
TONIC OBNL 2	50 000		50 000	2,65	50 000	2,74
TONIC OBNL 3	50 000		50 000	2,65	50 000	2,74

228 700

228 700

2 145 503

257 471

TOTAL ACTIF (0 à V)

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 09/03/2019

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		
Capitaux propres						
Capital social ou individuel (dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Fond assoc. sans droits de reprise Réserve financière Ecarts de réévaluation		1 346 420 1 303 455 42 965	F 25 C	1 305 247 1 264 225 41 022	100	
Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées						
Autres réserves Réserve Legs Report à nouveau		467 046 467 046	5.15	467 046 <i>467 046</i>	10.00	
Résultat de l'exercice		64 754	3,43	41 173	2,25	
Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL(I)	1 878 220	99,48	1 813 466	99,31	
Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	TOTAL(II)					
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques Provisions pour charges						
	TOTAL (III)					
Emprunts et dettes						
Emprunts obligataires convertibles Autres Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit . Emprunts . Découverts, concours bancaires Emprunts et dettes financières diverses . Divers . Associés						
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés FRS FACTURES NON PARVENUES		162 162	0,01 0,01			
Dettes fiscales et sociales . Personnel Personnel - rémunérations dues		812	0,04	1 710 1 166	0,09	
Dettes provis. pr congés à payer . Organismes sociaux Dette / URSSAF Mutuelles		812 1 209 644 42	0,04 0,06 0,03 0,00	545 1 802 1 304 41	0,03 0,10 0,07 0,00	
Caisses de retraites et prevoyance Ch sociales s/congés à payer . Etat, impôts sur les bénéfices Etat impôt sur les bénéfices		316 207 2 691 2 691	0,02 0,01 0,14 0,14	324 133 4 514 4 514	0,02 0,01 0,25 0,25	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires . Etat, obligations cautionnées		2 091	U,14	4 3 1 4	U,20	

Edité le 09/03/2019

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précé 31/12/20 (12 mois)	17
. Autres impôts, taxes et assimilés Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Divers -Charges a payer Instruments de trésorerie Produits constatés d'avance		4 938 4 938	0,26 0,26	4 528 4 528	1
	TOTAL(IV)	9 812	0,52	12 555	0,69
Ecart de conversion passif	(V)				
	TOTAL PASSIF (Là V)	1 888 032	100.00	1 826 020	100.0

COMPTE DE RÉSULTAT

page 9

Edité le 09/03/2019

% Variation %

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Exportation

France

	Exercice clos le	Exercice précédent	Variation	
COMPTE DE RESULTAT	31/12/2018	31/12/2017	absolue	%
	(12 mois)	(12 mois)	(12 / 12)	

Total

%

Total

	Tanco	Exportation	Total	70	Total	70	Variation	/0
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortis. et prov., transfert Autres produits Cotisations	de charges		441 310 <i>438 959</i>	100,00 99,47	442 024 442 017	100,00	-714 -3 058	1 1 1 2 2
Pduits divers gestion			2 351	0,53	7	0,00	2 344	
Total o	les produits d	'exploitation (I)	441 310	100,00	442 024	100,00	-714	-0,15
Achats de marchandises (y compris dro								
Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres Variation de stock (matières premières et	approvisionneme							
Autres achats et charges externes		,	101 304	22,96	109 742	24,83	-8 438	-7,68
Fournitures non stock. eau, énergie			1 642	0,37	1 369	0,31	273	19,94
Fournit. entretien & petit equip.			761	0,17	877	0,20	-116	-13,22
Fournitures administratives			4 289	0,97	3 158	0,71	1 131	35,81
Charges / nettoyage_local			1 919	0,43	1 578	0,36	341	21,61
LOCATIONS MOBILIERES			93	0,02			93	
Charges locatives et de copropriété			5 154	1,17	4 702	1,06	452	
Entretien sur biens mobiliers			220	0,05	404	0,09	-184	10.00
Entretien ELM			206	0,05	237	0,05	-31	100
Maintenance Informatique Primes d'assurance			525 2 036	0,12	2 411	0,55	525 -375	
Honoraires			11 611	2,63	10 908	2,47	703	1
FRAIS PUB REL.PUB 160 ANS			11011	2,03	5 000	1,13	-5 000	
Communication-Documentat°			3 960	0,90	1 829	0,41	2 131	100
Frais de sortie des pupilles			36 311	8,23	46 972	10,63	-10 661	1000
Missions			27 628	6,26	20 697	4,68	6 931	
Frais timbres et affranchissements			1 899	0,43	2 209	0,50	-310	
SITE INTERNET				-	4 200	0,95	-4 200	-100,00
Orange Wanadoo téléphone			2 151	0,49	2 097	0,47	54	2,58
Services bancaires et assim.			897	0,20	887	0,20	10	1,13
Cotisat°				1-4	206	0,05	-206	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés			1 631	0,37	1 617	0,37	14	0,87
Formation continue (organisme)			176	0,04	177	0,04	-1	-0,55
Taxes foncieres			744	0,17	736	0,17	8	11 27 4
Autres impots locaux			711	0,16	704	0,16	7	100
Salaires et traitements			13 396	3,04	13 659	3,09	-263	
Salaires appointements commissions Congés payés			12 177 268	2,76 0,06	12 671 545	2,87 0,12	-494 -277	
Primes et gratifications			500	0,06	545	0,12	500	
Indemnites et avantages divers			451	0,10	443	0,10	8	
Charges sociales			2 821	0,64	3 494	0,79	-673	100
URSSAF-Retraite (Cotis° Pat			2 663	0,60	3 275	0,74	-612	
Cot° autres organism. socx			74	0,02	133	0,03	-59	
Medecine du travail, pharmacie			85	0,02	86	0,02	-1	-1,15
Dotations aux amortissements sur immo	bilisations		9 857	2,23	10 939	2,47	-1 082	1000

page 10

Edité le 09/03/2019

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos 31/12/20		Exercice précédent 31/12/2017		Variation absolue	%	
	(12 mois)		(12 mois)		(12 / 12)		
DOT AMORT S/IMMO CORP. Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant	9 857	2,23			9 857	N/S	
Dotations aux provisions pour risques et charges Autres charges	311 338	70,55	329 838	74,62	-18 500	-5,60	
Charges diverses gestion courante	11	0,00	3	0,00	8	266,67	
Allocations 1er trimestre	58 089	13,16	55 559	12,57	2 530	4,55	
Allocations 2° trimestre	58 089	13,16	55 559	12,57	2 530	4,55	
Allocations 3° trimestre	53 785	12,19	56 522	12,79	-2 737	-4,83	
Allocations 4° trimestre	53 556	12,14	55 676	12,60	-2 120	-3,80	
Allocat° Except° 3e CYCLE	12 000	2,72	11 550	2,61	450	3,90	
Primes été	18 000	4,08	17 200	3,89	800	4,65	
Primes hiver	14 000 8 280	3,17	15 400 5 880	3,48	-1 400	-9,08	
Prix encouragement Aides exceptionnelles	35 530	1,88 8,05	56 491	1,33	2 400 -20 961	40,82 -37,10	
Total des charges d'exploitation (II)	440 347	99,78	469 289	106,17	-28 942		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	964		-27 265		28 229	1000	
	304	0,22	-27 200	-6,16	20 229	103,54	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Bénéfice attribué ou perte transférée (III) Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) Produits financiers de participations							
Produits infanciers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances Autres intérêts et produits assimilés	15 723	3,56	23 946	5,42	-8 223	-34,33	
Revenus valeurs mobil. placement	15 723	3,56	23 946	5,42	-8 223	-34,33	
Reprises sur provisions et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)	15 723	3,56	23 946	5,42	-8 223	-34,33	
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements							
Total des charges financières (VI)							
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	15 723	3,56	23 946	5,42	-8 223	-34,33	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	16 686	3,78	-3 320	-0,74	20 006	602,59	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	50 759	11,50	48 913	11,07	1 846	The sale to be	
Dons / loges	27 457	6,22	29 981	6,78	-2 524	3,77 -8,41	
Dons individuels	18 417	4,17	18 933	4,28	-516	-2,72	
Contribut® volontaires (LEGS)	4 885	1,11	70 000	4,20	4 885	N/S	
Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges					., 000	100	
Total des produits exceptionnels (VII)	50 759	11,50	48 913	11,07	1 846	3,77	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions							
Total des charges exceptionnelles (VIII)							
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	50 759	11,50	48 913	11,07	1 846	3,77	
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)	2 691	0,61	4 421	1,00	-1 730	-39,12	
Impôts/ Pduits financiers	2 691	0,61	4 421	1,00	-1 730	-39,12	

COMPTE DE RÉSULTAT

page 11

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Fo	lité	0	09	103	120	10

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le		7 absolue		%	
Total des Produits (I+III+V+VII)	507 792	115.06	514 883	116 48	-7 091	-1,3
Total des Charges (II+IV+VII+VIII+IX+X)	443 038		473 710		-30 672	
RÉSULTAT NET	64 754 Bénéfice	14,67	41 173 Bénéfice	9,31	23 581	57,27
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

COMMENTAIRE SUR LA SITUATION COMPAREE DES BILANS AU 31 DECEMBRE 2018 ET 2017

BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

1. Locaux:

Local à usage de bureaux acquis en juillet 1992 qui figure au bilan comme suit :

Terrain 60 980 € Constructions 235 381 €

Agencements des constructions 11 183 €

Soit une valeur brute globale de 307 544 €

Moins

Amortissements cumulés / Constructions et Agencements : < 215 399 €>

Valeur nette des constructions 92 145 €

Le conseil d'administration attire particulièrement l'attention des sociétaires :

- le terme locaux à usage de bureaux recouvre le seul appartement d'une superficie totale de 95m² comprenant cinq pièces utilisées comme suit : une pièce pour le secrétariat, une pièce pour les membres du bureau, deux pièces réunies en une pour les réunions du Conseil d'Administration et pour les réunions des commissions et une pièce pour les archives.
- Les travaux engagés en 2007 (suppression d'une cloison) pour la création de la salle de réunion et la rénovation des fenêtres et fermetures, s'élèvent à 19 639 €; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 16 940 €.
- Les travaux engagés en 2017 pour l'assainissement de la cave pour 4 301 €; l'amortissement pratiqué à ce jour s'élève à 676 €.

2. Mobilier et matériel de bureaux

Les matériels de bureautique comprennent photocopieur, imprimante, vidéo projecteur et ordinateurs dont deux ont été remplacés en 2014, la charge est étalée sur trois à cinq ans et leur valeur totale est de 6 369 €.

L'amortissement pratiqué à ce jour est de 6 369 €.

Le mobilier de bureau acquis pour 9 260 €, est amorti entre 5 et 10 ans. Le cumul des dotations pratiquées s'élève à 9 260 €.

3. <u>Provision pour fonds de roulement concernant</u> l'immeuble contenant les bureaux

281 €

Dans le compte « Avance sur Copropriété » figure un règlement effectué suite à un appel de fonds dans le cadre de la loi SRU pour 281 €.

ACTIF CIRCULANT - VALEUR REALISABLES

Cette rubrique est composée des principaux éléments suivants :

➤ <u>Des valeurs mobilières</u> pour un montant total de 1 630 417 € détaillées comme suit lors de la clôture de l'exercice :

* Parts sociales « Crédit Mutuel » * un Livret Bleu (intérêts inclus) :	60 600 € 107 971 €
* 3 bons de Caisse à échéance Janvier 2019 d'une valeur totale	100 000 €
* Un compte TONIC OBNL	10 000 €
* Deux comptes TONIC OBNL	100 000 €
* Trois comptes TONIC OBNL	686 100 €
* Intérêts courus au 31/12/2018 sur bons de caisse et Livret :	14 845 €
* 25 parts de FCP ECOFI 12 mois (Crédit Coopératif)	250 901 €
(Valeur au 31/12/18 : 267 726 et plus-value latente 16 825€) * OBLIG. STORK DMS 12Y :	300 000 €
Montant total des Valeurs Mobilières :	<u>1 630 417 €</u>
➤ <u>Des disponibilités pour un montant total de</u> :	<u>157 516</u> €
➤ <u>Des charges constatées d'avance, relatives à l'exercice 2018</u> pour un montant total de :	<u>4 973</u> €

BILAN - PASSIF

FONDS DE DOTATION ASSOCIATIF

D'un montant total de 1 346 420 €, il comprend :

- Le fonds associatif proprement dit qui présente un solde de 1 303 455 €, correspondant à plus de 2 années de fonctionnement.
- Une réserve financière, actuellement de 42 965 €, que nous proposons de doter de 1 303 € correspondant à 10% du résultat financier net (c'est-à-dire après impôt) de l'exercice clos en 2018, ce qui portera son solde à 44 268 €.

AUTRES RESERVES

Elles s'élèvent à 467 045 €.

DETTES

Cette rubrique comporte principalement les postes suivants :

Des dettes sociales et fiscales pour un montant de 4 712 €

Elles comprennent le salaire de décembre, les charges sur les salaires du 4^{ème} trimestre 2018, ainsi que l'impôt dû sur les produits financiers.

Des diverses sommes à payer pour un total de 4 938 €

- > Ce solde comprend essentiellement :
- Le solde des honoraires du Commissaire aux Comptes pour 4 600 €.
- Le solde de factures fournisseurs divers pour un montant total de 338 €.

COMPTE DE RESULTAT

DONS

Les dons des loges à SOLIDARITE JEUNESSE/ORPHELINAT MACONNIQUE sont en baisse de 2.524 €, par rapport à ceux de l'année 2017.

Les dons individuels sont en baisse, de 516 € par rapport à ceux de l'année 2017.

Et il est à noter un legs d'un montant de 4 885 € perçu au cours de l'année 2018.

PRODUITS FINANCIERS

Les comptes sur Livret :

Ils sont rémunérés au taux de 0,44 % nets d'impôt concernant le Livret Bleu, au taux de 1.62 % concernant le Compte à Terme TONIC CROISSANCE 8 ans qui s'est terminé en mai 2018,

Les revenus du C.A.T. Tonic Croissance sont soumis à l'impôt au taux de 24%, et ceux générés par les parts sociales du Crédit Mutuel au taux de 15%.

Les six comptes à terme TONIC OBNL à 84 mois et CROISSANCE_8 ANS pour un montant total de 796 100 €, ont été rémunérés comme suit :

- Un de 10 000 € à échéance 12/2022 (au taux actuariel brut : 1.25%)
- Deux de 50 000 € à échéance 04/2023 (au taux actuariel brut : 1.05 %)
- Trois de 228 700 € à échéance 06/2023 (au taux actuariel brut : 0.80%)

Ces comptes à terme seront rémunérés à l'échéance au taux actuariel annuel brut indiqué, avant retenue à la source au taux actuel de 15 %.

Ce taux est réduit en cas de remboursement anticipé. En 2018 il est respectivement de 0,637%, 0,427% et de 0,324%.

Les trois Bons de Caisse Progressif, souscrits en Janvier 2014 et tous à échéance en Janvier 2019 sont répartis comme suit :

- Deux de 25 000 € chacun
- Un de 50 000 €

rémunérés au taux actuariel de 3,04 % (avant déduction de la retenue à la source de 15%). Les parts STORK DMS 12Y non pas été rémunérées.

Par conséquent, voici la décomposition du résultat financier (compte tenu de l'impôt sur les bénéfices y afférent) :

Intérêts s/ le Livret Bleu Association et le Livret Orange	+	474 €
Intérêts s/ le C.A.T. TONIC CROISSANCE	+	8 954 €
Intérêts s/ les Bons de Caisse Progressifs (à 5 ans : provision)	+	2 364 €
Intérêts s/ les Bons de Caisse Capital Association (à 5 ans : provision)	+	3 099 €
(Après déduction des retenues à la source provisoires)		

(plus):

Revenus des parts sociales Crédit Mutuel + 831 € (moins):

Impôt sur les revenus financiers - 2 691 €

soit un résultat financier net : + 13 031 €

CHARGES D'EXPLOITATION

Les détails des soldes de ces charges figurent dans le compte de fonctionnement ci-joint.

Voici quelques explications succinctes sur les variations les plus significatives de certaines rubriques entre 2017 et 2018 :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Charges externes (<u>Dont :</u> Frais de sorties des pupilles = 36.311 €)	101 304 €	109 742 €
Impôts et taxes	1 631 €	1 617 €
Salaires & Charges (soit : Salaires : 13 396 € et charges sociales : 2 821 €)	16 217 €	17 153 €
Dotations aux amortissements	9 857 €	10 939 €
	129 009 €	139 451 €
Versements aux pupilles	311 338 €	329 838 €
TOTAUX:	440 347 €	469 289 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Au cours de l'année écoulée nous avons enregistré un excédent de 64 754 € contre 41 173 € l'année précédente.

Nous vous proposons d'affecter l'excédent de 64 754 € au fonds de dotation.

Et de prélever sur ce même fonds 1 303 € afin de les affecter à la réserve statutaire, au titre du résultat financier.

II- BUDGET PREVISIONNEL

Votre conseil vous propose de voter comme suit le budget 2019 modifié :

BUDGET PREVISIONNEL 2019 modifié					
RECETTES		<u>DEPENSES</u>			
Cotisations : à 13,50 € (32 592 sociétaires) Dons	440 000.00 45 000.00	Pupilles en "Adoption Totale : - Allocations trimestrielles	210 000,00		
Produits financiers	10 000.00	- Complément exceptionnel pour études supérieures	18 000,00		
		Aides exceptionnelles (T et M)	60 000.00		
		Primes de vacances (T et M)	38 000.00		
		Prix d'encouragement (T et M)	10 000.00		
		Actions sociales & culturelles	69 000.00		
		Frais généraux	90 000.00		
<u>TOTAUX</u>	<u>495 000.00</u>	TOTAUX	<u>495 000.00</u>		

Votre conseil vous propose de voter comme suit le budget 2020 :

BUDGET PREVISIONNEL 2020						
RECETTES		<u>DEPENSES</u>				
Cotisations : à 13,50 € (33 000 sociétaires)	445 500.00	Pupilles en "Adoption Totale : - Allocations trimestrielles	220 000.00			
Dons	40 000.00	 Complément exceptionnel pour études supérieures 	18 000.00			
Produits financiers	10 000.00	Aides exceptionnelles (T et M)	60 000.00			
		Primes de vacances (T et M)	37 500.00			
		Prix d'encouragement (T et M)	10 000.00			
		Actions sociales & culturelles	60 000.00			
		Frais généraux	90 000.00			
TOTAUX	495 500.00	TOTAUX	495 500.00			

NOTA: Les frais généraux regroupent les charges externes, les impôts fonciers et les taxes, les salaires, les charges sociales, les amortissements, ainsi que les impôts sur les produits financiers.

III - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 PARIS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Membres,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions déjà approuvée par l'Assemblée.

Société anonyme au capital de 1 723 040 € Société d'Expertise Compitable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris IIe-de-France Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles 572 028 041 RCS Nanterre TVA: FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention déjà approuvée par l'Assemblée

Convention passée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 20 février 2019

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Philippe SOUMAH

^{3 |} SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique | Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées | Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris-La Défense Cedex France Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00 www.deloitte.fr

Adresse postale : TSA 20303 92030 La Défense Cedex

SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique

Association

90, rue du Faubourg Saint Martin

75010 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de l'Association SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Société anonyme au capital de 1 723 040 € Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles 572 028 041 RCS Nanterre TVA: FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

^{3 |} SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2018

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

^{4 |} SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2018

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

^{5 |} SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2018

 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 20 février 2019

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Philippe SOUMAH

^{6 |} SOLIDARITE JEUNESSE Orphelinat Maçonnique | Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels | Exercice clos le 31 décembre 2018